

Et la surveillance dans tout ça ?

L'administration édite *un certain nombre de recommandations à suivre pour éviter tout risque pour la santé en période de canicule* :

1) Les bons réflexes :

- Ventiler le bureau en arrivant le matin (tant que la température extérieure est inférieure à la température du bureau) ;
- Fermer les fenêtres une fois cette ventilation matinale effectuée ;
- Maintenir les stores baissés en journée ;
- Éteindre le matériel électrique non utilisé (ordinateurs, lampe ...).

2) Les recommandations :

- Se protéger de l'exposition directe au soleil, par exemple en mettant en place des protections pour éviter tout contact corporel avec les surfaces, notamment métalliques, exposées directement au soleil ;
- Autant que possible, porter des vêtements légers (ex. vêtements de coton), amples ;
- Boire, au minimum, l'équivalent d'un verre d'eau toutes les 15-20 minutes, même lorsque l'on n'a pas soif ; éviter toute consommation de boisson alcoolisée ;
- Réduire ou différer les efforts physiques intenses, ajuster son rythme de travail selon sa tolérance à la chaleur ;
- Redoubler de prudence si on a des antécédents médicaux et si l'on prend des médicaments ;
- Cesser immédiatement toute activité dès que des symptômes de malaise se font sentir et prévenir les collègues.

A la lecture de la note diffusé par la DI de Bordeaux, les agents surveillance pourront constater la prise en compte de leur santé par la direction interrégionale de Bordeaux.

Aucune prise en compte des agents de la surveillance dans ce dispositif .

L'administration aurait pu prévoir , un stock d'eau , des brumisateurs, crème solaire (c'est connu les cancers de la peau c'est pour les autres) ...

Mais chacun sait que l'ombre est considérable sur les péages d'autoroute. Et on ne parle pas des halls d'aéroports comme à Bergerac où aux arrivées on accueille les passagers dans un sauna aux vapeurs de kérosène.

Notre passage préféré « *porter des vêtements légers (ex. vêtements de coton), amples* » . Les rangers de service , nos polos en polyester , le gilet pare-balle , sont dans cette logique.

**VOILA
LA CONSIDERATION
QUE PORTE LA DOUANE
AUX AGENTS DE LA SURVEILLANCE**